

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 79 (1943)
Heft: 36

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Séance du Comité central.* — VAUD : *Nos instruments de travail (suite).* — *Collègues admis dans la S. P. V.* — *Les adieux d'un inspecteur.* — *Ceux qui quittent.* — *Nécrologie : L. Baenziger.* — GENÈVE : *Les chiffres devant la justice.* — NEUCHÂTEL : *Nécrologie : G. Stroelé.* — INFORMATIONS : *Chez nos voisins : Berne.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : FRÉDÉRIC MATHIL : *Les musiciens suisses et l'école publique.* — M. CHANTRENS : *Une nouvelle formule de cours d'éducation civique pour l'âge postscolaire.* — ROBERT JAQUET : *Deux méthodes.* — R. MAMIN : *L'enseignement de l'électricité.* — INFORMATIONS : *Centres de culture suisse.* — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

SÉANCE DU COMITÉ CENTRAL

le 25 septembre 1943, à Lausanne.

Extraits des délibérations.

S. P. R. et S. L. V. — La réunion annuelle des représentants de nos deux grandes associations suisses d'instituteurs aura lieu à Soleure le 24 octobre prochain. D'importants problèmes concernant l'avenir seront examinés. Si la Suisse sort épargnée de la grande tourmente, d'immenses tâches l'attendent et les éducateurs ne se déroberont pas. Il y aura d'abord bien des maux à panser, bien des misères à soulager, et, aujourd'hui déjà, *l'aide à apporter à nos collègues des pays en guerre* doit être prévue et son organisation préparée. Puis, après tant de destructions, il faudra reconstruire : la *reconstitution de la F. I. A. I.* devra immédiatement être entreprise pour que, selon les buts qu'elle s'était assignée, elle puisse recommencer à vivre pour la réconciliation des peuples. Ce sont ces deux principaux objets qui seront à l'ordre du jour de la séance de Soleure.

Instituteurs au chômage. — La commission désignée par le Département fédéral de l'intérieur pour étudier le postulat Roth (v. *Educateur* N^o 21) n'a pas encore été réunie.

Documentation. — Par les soins de notre collègue Jeannerat, le comité a établi un tableau comparatif des traitements du corps enseignant dans les divers cantons suisses. Ces renseignements ont été communiqués aux sections ; ils leur seront certainement utiles dans leurs revendications nécessitées par la hausse du coût de la vie.

Commission pour le choix de lectures destinées à la jeunesse. — M. Jabas nous adresse sa démission de membre de la Commission de

lecture dont il est le président. Des raisons de santé l'obligent à abandonner ces fonctions qu'il remplit depuis plus de quinze ans avec dévouement et distinction. Nous ne pouvons que regretter cette décision en adressant à M. Jabas les plus vifs remerciements de la S. P. R. tout entière. Aux termes du règlement régissant cette institution, son successeur doit être choisi dans le Jura. La S. P. J. sera invitée à nous faire des propositions.

Instituteurs valaisans. — Le comité a enregistré avec satisfaction le désir que quelques collègues du Valais auraient de se rapprocher de la Romande. Verrons-nous enfin nos vœux se réaliser de grouper dans la même association tous les instituteurs romands ? Cette préoccupation des comités précédents neuchâtelois et genevois est aussi celle du comité jurassien actuel.

Commission suisse pour l'enseignement par l'image lumineuse. — On nous demande de nous intéresser à l'activité de cette institution nouvellement créée. Nous nous entourerons de tous renseignements nécessaires avant de nous engager.

Educateur. — Ainsi que l'avait décidé l'assemblée des délégués S. P. R., à Genève, la convention qui nous lie aux Imprimeries Réunies S. A., a été dénoncée pour le 31 décembre prochain. Plusieurs maisons nous ont fait des offres. Elles ont été examinées avec soin. Celles qui ont pu être retenues feront l'objet d'une enquête plus approfondie, afin que le comité, dans sa séance du 23 octobre, puisse se prononcer en tout état de cause et prendre une décision définitive.

Nous avons l'espoir d'assainir la situation financière de notre organe et de le développer pour lui assurer une plus grande efficacité et un plus grand rayonnement.

Séance laborieuse, en compagnie d'un délégué de la Vaudoise, M. Born, secrétaire.

VAUD

NOS INSTRUMENTS DE TRAVAIL (Suite) ¹

Dans la catégorie des ouvrages destinés aux élèves, nous trouvons ceux de vulgarisation et ceux d'exercices. Là non plus, il ne faut pas leur demander ce qu'ils ne peuvent donner, c'est-à-dire l'esprit que le maître ne trouve qu'en lui. Il ne faut pas leur demander des « leçons » non plus, leçons préparées par d'autres et destinées à être servies sans autre à sa classe. La façon de donner une leçon est strictement l'affaire du maître ; il est là pour ça, il est payé pour ça. Affaire personnelle encore une fois, la meilleure leçon est celle qui, donnée et écoutée avec plaisir, apporte un enrichissement aux élèves. Or la meilleure leçon du meilleur ouvrage pédagogique provoquera un ennui mortel aux malheureux qui la subiront, si cette leçon n'a pas été pensée et créée par le maître.

¹ Voir *Educateur* N° 34.

qui la donne. Affaire personnelle ai-je dit tout à l'heure, affaire de conscience aussi ; notre gros travail, l'essentiel de nos préparations, est la mise sur pied d'un enseignement vivant, qui communiquera de la joie en fortifiant le caractère. Quand on enseigne, il faut penser aux élèves, et que c'est long la vie scolaire quand on la passe dans l'ennui et sans joie. Ne demandons pas aux livres des leçons toutes prêtes, il leur manquerait le souffle de vie que seul celui qui crée est capable de donner.

Que peut-on exiger alors de nos ouvrages scolaires ? Ils sont là pour aider le maître, pour le décharger de tout un travail mécanique et fastidieux, et pour lui laisser le temps de penser et de travailler son enseignement. Le livre de l'élève n'aura donc que faire de leçons ou de longues explications ; par contre, il contiendra des résumés précis et suffisamment complets, il contiendra surtout des exercices en grand nombre et les plus variés possibles : variés dans leur forme, variés dans leurs difficultés. Ici, je pense surtout aux maîtres des classes à plusieurs degrés qui font une consommation très grande d'exercices. Ces maîtres ne peuvent pas perdre leur temps à mettre sur pied des résumés ou à composer des exercices ; le travail de préparation et de correction, s'il est bien fait, absorbe tout leur temps, loisirs compris. Il faut faciliter les classes à plusieurs années, leur permettre de travailler et de s'exercer avec un minimum de déploiement de force et de temps perdu. C'est le but des livres scolaires destinés aux élèves primaires.

(A suivre.)

R. M.

COLLÈGUES ADMIS DANS LA S.P.V.

(3^e trimestre.)

Amiguet Lucette, Payerne. — Bolomey Suzanne, Renens. — Jotterand Fiorenza, Echallens. — Lassueur Suzanne, Romainmôtier. — Mange Claudine, Cheseaux sur Lausanne. — Moser Madeleine, Puidoux-Village. — Müller Suzanne, Aubonne. — Schertenleib André, Corcelles près Payerne.

Cordiale bienvenue à ces nouveaux membres de la grande famille.

Le secrétaire du C.C. : J. BORN.

LES ADIEUX D'UN INSPECTEUR

Lundi 13 septembre, le corps enseignant du cercle s'est réuni à Baulmes, au complet, à l'hôtel du Guillaume Tell. Là, une petite fête se préparait en l'honneur de M. Cornaz, inspecteur, qui quitte notre contrée.

Ce fut simple, cordial et surtout joyeux. Plusieurs collègues ont pris la parole pour exprimer leur reconnaissance et celle de tous. On relève l'enthousiasme, l'activité de notre inspecteur. On évoque maintes conférences et de joyeuses anecdotes qui jalonnent cette étape dans le Nord.

Enfin, on adresse les meilleurs souhaits possibles pour ce recommencement d'activité dans une autre contrée de notre riant pays vaudois.

En avant ! fut le mot de M. Cornaz. Et chacun s'en inspire tout en gardant un bon souvenir de ce temps qui finit. M. D.

CEUX QUI QUITTENT

A **Château-d'Oex**, M^{me} *Helène Chapalay-Henchoz* et M. *Jules Yersin* se retirent après 30 et 35 ans d'enseignement. Deux carrières qui se ressemblent, celles de deux enfants de la montagne qui, après un court stage dans le canton, sont rentrés dans la vallée où ils ont donné le meilleur d'eux-mêmes ; deux collègues modestes, auxquels les autorités ont dit leur reconnaissance et leurs vœux.

Aux **Moulins**, M^{me} *Juliette Morier-Genoud-Mercier* quitte l'enseignement après quelques années de mariage. Le 30 septembre, dans une séance tout intime et cordiale, la section a entouré ceux qui cessent leur activité et leur a dit l'espoir de les revoir souvent dans les séances familiales dont le Pays d'Enhaut a, dit-on, le secret. R.

Lausanne. — Le vendredi 24 septembre, une manifestation se déroulait au Chalet-à-Gobet en l'honneur de l'instituteur, M. *Julien Regamey*, qui prenait sa retraite après vingt-six années d'enseignement dans ce hameau de Lausanne.

Après un stage de quinze ans à Vallorbe, Julien Regamey fut le maître vénéré du Chalet-à-Gobet, le conseiller judicieux de la population qui lui accordait toute sa confiance. Son activité fut aussi diverse qu'abondante, mais la ligne qui conduisit sa vie fut caractérisée par son unité : un esprit de dévouement inaltérable à l'école et au pays.

L'optimisme qu'il inspirait à son entourage en faisait un collègue, un ami recherché. Toujours prêt à rendre service, faisant rayonner sa forte personnalité, il s'est montré, pendant les quarante et un ans de sa carrière, un bon collègue.

Au cours d'une charmante partie familière, MM. von der Aa, président du Conseil communal, Aubert, inspecteur scolaire, et Petit au nom de la S. P. V., ainsi que plusieurs collègues forains, dirent leur reconnaissance à celui que l'on appelait, non sans vraisemblance, le « syndic du Chalet ».

Renouvelons les vœux qui ont été dits au cours de cette journée et souhaitons à Julien Regamey, ainsi qu'à sa fidèle compagne, bonne santé et longue retraite. P.

NÉCROLOGIE

† **Louisa Baenziger.** — Les anciens élèves de Bercher et surtout de Lausanne, où elle passa la plus grande partie de sa vie, apprendront avec un sincère regret le décès survenu, dans sa 64^{me} année, de M^{lle} Louisa Baenziger, institutrice retraitée.

M^{lle} Baenziger, qui était originaire de Heiden, était née à Lausanne, le 11 juillet 1880. Elle avait suivi les classes de l'École normale, et obtenu en 1899 son brevet pour l'enseignement primaire.

Elle entra dans l'enseignement à Bercher, poste qu'elle occupa jusqu'au 24 avril 1907. Dès cette date, et jusqu'à sa retraite, prise le 15 avril 1935, M^{lle} Baenziger enseigna dans notre ville.

Ce fut une pédagogue distinguée, à l'enseignement intelligent et fécond, au caractère généreux et compréhensif. Tous ses élèves gardent d'elle un très bon souvenir.

GENÈVE LES CHIFFRES DEVANT LA JUSTICE

Par une ordonnance du 8 octobre 1941, le Département fédéral de l'économie publique instituait, pour la durée de la guerre, une Commission consultative pour les questions de salaires. Elle reçut pour tâche de « fournir au Département de l'économie publique des directives sur l'ampleur qu'il conviendrait de donner aux ajustements de salaires nécessités par les variations du coût de la vie et sur les modalités d'application de ces allocations ».

Nous ne saurions nous en rapporter à source plus orthodoxe bien qu'à notre avis, elle puisse prêter le flanc à de nombreuses discussions.

Or, cette commission a établi des « Taux normaux » d'ajustement des salaires qui méritent notre attention la plus vigilante ; leurs calculs ne reposent pas seulement, comme on vient de le voir, sur la variation de l'indice du coût de la vie, mais ils tiennent encore compte de la raréfaction des produits sur le marché, donc de l'appauvrissement général qui devrait en découler ; ils n'admettent pas que l'absence de certains produits d'une vitale nécessité entraîne les consommateurs à des dépenses, bien supérieures aux anciennes, afférentes à l'acquisition de produits de remplacement d'un usage indispensable. Ils prétendent que cette aggravation dans le déséquilibre des budgets familiaux du salariat doit aboutir au contraire à une ...économie forcée !

On voit tout de suite vers quels développements sociaux, économiques, biologiques et politiques s'acheminent de tels calculs revêtus du blanc-seing de la plus haute autorité du pays.

Cependant, ces remarques liminaires étant établies, nous avons hâte de prier le lecteur d'observer avec soin le tableau suivant :

Indice du coût de la vie

juillet 1914	juillet 1939	juin 1943
100 (base)	137	204
	100 (nouv. base)	148,6

Hausse depuis la guerre en % : 48,6.

Les deux premières colonnes tiennent compte de la hausse du coût de la vie (48,6 %) ; les colonnes 3 et 4 correspondent au projet du Conseil

administratif de la Ville de Genève, qui s'est inspiré partiellement des « taux normaux » fédéraux. Les colonnes 5 et 6 proviennent de l'application actuelle de la loi cantonale du 6 février 1943.

Calculs établis pour fonctionnaire marié, sans charge de famille :

Salaires	Alloc.	Salaires	Alloc.	Salaires	Alloc.	Salaires	Taux	
	basées sur 48,6 %	plus alloc.	C. A. Ville	plus alloc. C.A.Ville	Etat 6.II.43	plus alloc. Etat	C. A.	Etat
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	%	%
4000	1944	5944	1020	5020	900	4900	25,5	22,5
5000	2430	7430	1020	6020	810	5810	20,4	16,2
6000	2916	8916	900	6900	630	6630	15	10,5
7000	3402	10402	810	7810	450	7450	11,6	6,4
8000	3888	11888	750	8750	270	8270	9,3	3,4
9000	4374	13374	690	9690	120	9120	7,7	1,3
10000	4860	14860	600	10600	—	10000	6	0
11000	5346	16346	600	11600	—	11000	5,5	0
12000	5832	17832	600	12600	—	12000	5	0

Dans le deuxième tableau, on retiendra particulièrement les différences existantes entre les normes de la Ville (C. A.) (2^e, 5^e, 8^e col.) — l'Etat (Etat) (4^e, 7^e, 10^e col.) et celles préconisées par la Commission consultative du Département fédéral de l'Economie publique (D.F.E.P.) (3^e, 6^e, 9^e col.).

Calculs établis pour employé marié avec 2 enfants :

Salaires	Alloc.	Alloc.	Alloc.	Salaire	Salaire	Salaire	Taux		
	proposées par le C.A. de la Ville	recomm. par le DPEF	Etat loi 6.II.43	+ alloc. C. A.	+ alloc. D.F.E.P.	+ alloc. loi 6.II.43	C. A.	DFEP	Etat
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	%	%	%
4000	1620	1360	1380	5620	5360	5380	40,5	34	34,4
5000	1620	1400	1290	6620	6400	6290	32,4	28	25,8
6000	1500	1620	1110	7500	7120	7110	25	27	18,5
7000	1410	1750	930	8410	8750	7930	20,1	25	13,3
8000	1350	2000	750	9350	10000	8750	16,9	25	9,4
9000	1290	2250	600	10290	11250	9600	14,3	25	6,7
10000	1200	2500	480	11200	12500	10480	12	25	4,8
11000	1200	2750	480	12200	13750	11480	10,9	25	4,4
12000	1200	3000	480	13200	15000	12480	10	25	4

Si, au seuil de la sous-consommation, de grandes différences n'apparaissent pas, si la face a été sauvée en faveur des petits salariés, que dire des échelons suivants ?

L'Etat de Genève n'interprète même pas les directives fédérales, il les ignore carrément à nos dépens. La vue comparative aurait pris une allure encore bien plus divergente, si elle s'était étendue à toutes les inadmissibles exceptions contenues dans le système allocationniste du canton de Genève. Nous pensons : 1^o aux célibataires. — 2^o au personnel féminin. — 3^o aux candidats et candidates à l'enseignement. — 4^o aux ménages de fonctionnaires ayant des charges familiales.

Or, la Ville de Genève accorde le 50 % des prestations aux célibataires sans charge et versera une allocation familiale mensuelle de 25 fr. par enfant âgé de moins de 20 ans ou par charge légale de famille sans exception.

Quant à la prudente Commission fédérale consultative, elle s'exprime comme suit¹ : « Mais un échelonnement par trop marqué des taux normaux d'après les charges de famille implique également le danger, pour les *célibataires*, d'une compensation insuffisante du renchérissement. Cela doit être évité, étant donné que la rétribution des *célibataires* devrait leur permettre de fonder un foyer et sans égard au fait qu'une *aggravation injustifiée* (c'est nous qui soulignons) *de leur situation comporterait certains dangers d'ordre social et politique.* »

Le Conseil d'Etat connaît ces choses mieux que nous ; il vient de proposer un budget se bouclant par un boni de « Compte d'Etat » de plus de 200 000 fr. et ne comportant ni une amélioration des insuffisantes allocations actuelles, ni la levée des exceptions injustes qui frappent des centaines de collègues. Il ne s'étonnera pas d'apprendre que la stupeur a gagné l'ensemble des fonctionnaires qui intiment l'ordre à leurs mandataires d'intervenir avec énergie et célérité auprès de lui dans le but de le faire revenir à des sentiments plus équitables.

G. BOREL

*Président de la Fédération genevoise
des Associations de fonctionnaires
et Employés de l'Etat.*

NEUCHÂTEL

NÉCROLOGIE

† **Georges Stroelé.** — La S. P. N., et avec elle la S. P. R., vient de faire une grande perte. Georges Stroele n'est plus. Encore un qui disparaît des vaillants défenseurs de notre association romande, dont il fut vice-président. Nous laissons au correspondant neuchâtelois le soin de dire ce que fut notre regretté collègue, la place qu'il occupa dans le monde pédagogique et les services qu'il rendit aux instituteurs neuchâtelois et romands. Nous nous bornons à présenter à M^{me} Stroelé l'hommage de notre respectueuse sympathie.

La Rédaction.

INFORMATIONS

CHEZ NOS VOISINS

BERNE. — *Le chômage chez les instituteurs.* — De fait, le chômage n'existe plus *aujourd'hui* chez les instituteurs : il est même parfois difficile de trouver des remplaçants ; force est de faire appel à des retraités ou à des institutrices mariées ayant quitté l'enseignement

¹ *Vie économique*, N° 8, août 1943, page 213.

pour tenir les classes des nombreux mobilisés, mais le nombre des *sans place* n'a guère diminué depuis 1941, encore que certaines mesures prises aient eu d'heureux résultats (mises à la retraite, départs pour changement de profession, diminution des brevetés). Au printemps dernier, il y avait dans la partie allemande du canton 160 instituteurs et 96 institutrices primaires cherchant à se placer. Ce nombre doit certainement être augmenté par ceux qui, momentanément, sont occupés dans certains bureaux, spécialement dans les offices d'économie de guerre. Les temps redevenus normaux, ces emplois supprimés, ce sont autant de postulants de plus aux places vacantes qui sont loin d'être suffisantes pour tous. Chaque année 50 places d'instituteurs et 45 d'institutrices primaires sont en moyenne à repourvoir. Les conditions paraissent un peu meilleures dans le Jura. Nos collègues bernois cherchent le remède à cette pléthore qui ne se résorbera pas facilement. Dernièrement, le problème fut débattu dans une séance du comité central de la Société des instituteurs bernois, séance à laquelle furent convoqués les instituteurs députés au Grand Conseil.

Les délibérations, fort animées, aboutirent aux conclusions suivantes :

« Pour des raisons pédagogiques, et afin que des suppressions de classes ne deviennent pas nécessaires, il faudrait pouvoir abaisser à 30, ou même 25, le nombre moyen des élèves par classe.

» Les élèves des écoles normales qui ne présentent pas toutes les garanties intellectuelles et psychiques doivent être éliminés à temps ; des mesures seront prises pour leur faciliter l'adaptation à une autre activité. La S.I.B. continuera sa tâche d'orientation dans les cas d'adaptation à une autre profession et y contribuera financièrement.

» Il faut absolument réaliser la cinquième année d'études aux écoles normales dans l'avenir le plus proche. C'est, d'une part, une nécessité et une exigence pédagogiques ; d'autre part, la réalisation de cette mesure produira infailliblement une détente sur le « marché » des *sans place*, de sorte que la S.I.B. doit œuvrer, pour sa réalisation, par tous les moyens possibles. »

A titre de renseignement, disons que dans le canton de Berne 18 instituteurs siègent au Grand Conseil. Le comité cantonal de la S.I.B. a la louable habitude de les convoquer avant une session, lorsque l'autorité législative est appelée à discuter des questions concernant l'école ou les intérêts du corps enseignant.

D'après l'*Ecole Bernoise*.

COLLÈGUES ! Servez-vous de préférence chez ceux qui par la publicité soutiennent votre journal.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LES MUSICIENS SUISSES ET L'ÉCOLE PUBLIQUE

Au début de septembre, la Société fédérale de chant s'est adressée aux Départements cantonaux de l'Instruction publique pour leur présenter divers postulats concernant le *chant à l'école*. Cette démarche était appuyée par d'autres groupements : Communauté de travail des chanteurs suisses, Société suisse de pédagogie musicale, Schweiz. Seminarmusiklehrervereinigung, Schweiz. Lehrerverein, etc...

On ne peut que se réjouir du fait que ces sociétés, et spécialement les associations de musiciens professionnels, s'intéressent à notre modeste enseignement scolaire, et proposent même une « collaboration joyeuse » qui peut être féconde.

Les signataires de l'adresse ont d'ailleurs la sagesse de déclarer d'emblée que leur intention n'est pas de « s'immiscer d'une manière quelconque dans les questions de méthode, de plan d'étude et de moyens d'enseignement », mais simplement d'émettre des avis pertinents au sujet de « l'organisation du travail », à laquelle elles sont prêtes à s'associer.

En premier lieu, la S. F. C. (et ses commettants) voudrait qu'on rendît obligatoire pour tous les écoliers suisses de même langue l'étude d'un petit répertoire de « chœurs célébrant la patrie, la nature, les plaisirs de la société ». Nos collègues de la Suisse alémanique ont, sauf erreur, déjà mis ce vœu en pratique ; en Suisse romande, nous avons eu, il y a deux ou trois lustres, les fameux « chants obligatoires », tombés plus ou moins en désuétude, non pas uniquement du fait d'une mode capricieuse, mais parce que ce recueil était trop copieux, et qu'il faisait la part trop belle à des pièces d'une valeur littéraire et musicale discutable. Pourtant l'idée reste bonne : il est regrettable que les enfants de régions différentes ne puissent, à l'occasion de rencontres fortuites ou organisées, chanter ensemble quelques beaux chants. La S. P. R. pourrait prendre l'initiative de l'élaboration d'une liste qu'elle proposerait à l'agrément des autorités scolaires des cantons romands. Mais cette liste, pour devenir utile, efficiente, devrait être modeste — cinq ou six chants suffiraient parfaitement —, et tenir compte aussi de la valeur artistique des textes retenus (tant musique que paroles).

Un second vœu exprimé par la S.F.C. concerne les « échanges de leçons entre collègues d'une même école ». Cette coutume, déjà mise en pratique par-ci, par-là, peut être vivement préconisée : c'est une excellente « utilisation des talents personnels », et l'école y trouve certainement son profit.

Ensuite, la circulaire suggère un contrôle permanent de l'enseignement du chant scolaire par des inspecteurs spécialisés, capables de donner

d'utiles conseils aux maîtres, de coordonner les efforts individuels, de créer une heureuse unité de méthode, de soutenir les enthousiasmes.

L'inspection du chant est instituée déjà à Genève, tout au moins, et l'on comprendra que je sois mal placé pour parler de ses avantages ! Pourtant, on me permettra de dire que, pour être bienfaisante, cette charge doit être confiée à un homme sortant des rangs des instituteurs, un homme connaissant parfaitement les difficultés auxquelles doivent faire face les maîtres primaires (exigences des programmes généraux, exigüité des horaires, préparation variable des élèves, etc.), possédant, à côté des connaissances indispensables, une foi inébranlable dans la beauté et l'utilité de sa tâche, soutenue par un instinct pédagogique sûr et un véritable don d'entraîneur. Le titre même d'inspecteur ne lui convient guère : en aucun cas il ne doit se borner à « inspecter » et à critiquer — même avec bienveillance ! — il doit payer de sa personne et avant tout prêcher d'exemple. A ce prix, mais à ce prix seulement, il aura des chances de faire œuvre utile et féconde.

Plus loin, la S.F.C. demande que partout la leçon de chant s'adresse à un nombre restreint d'élèves réunis — effectif normal d'une classe — quitte à prévoir, partout où c'est possible, des leçons d'ensemble groupant les élèves de plusieurs classes en vue des effets de masse.

Ensuite, elle préconise l'*usage d'un instrument* pour la leçon de chant. Là, je dois faire de sérieuses réserves ! non que je sois en principe adversaire de ce moyen commode, mais parce que je sais trop bien quel danger il comporte. Grâce à l'instrument, et spécialement grâce à un instrument à clavier, on peut faire, je le sais, une foule d'exercices intéressants et profitables : audition, dictée, marches rythmiques (sans compter les auditions de musique instrumentale), mais combien de maîtres sont-ils, en conscience, capables de faire un usage judicieux de ces procédés ? En revanche, très vite, l'instrument vous incite à faire du vulgaire « serinage », et c'est bien là une des choses les plus condamnables dans l'enseignement musical : oreiller de paresse, le serinage permet de rapides résultats *apparents*, mais nuit irrémédiablement au véritable développement musical des enfants.

Que dans les études secondaires, au Gymnase, à l'École normale, les futurs instituteurs reçoivent de solides leçons de musique, comportant, comme à Lausanne, par exemple, l'exercice d'un instrument, très bien ! rien ne favorise plus la formation musicale personnelle seulement, qu'en entrant dans sa classe, le « régent » oublie qu'il est pianiste, flûtiste ou violoniste, pour rester — et c'est beaucoup ! — un pédagogue-musicien.

Enfin, dans un avenir plus lointain, la S. F. C. souhaite une unification des « bases théoriques de l'enseignement de la musique ». Mais ça... c'est une autre affaire ! Je ne dis pas que ce serait un mal, certes,

mais je crains bien que notre individualisme régional joint à des convictions robustes — et fondées — soit longtemps encore un obstacle à la réalisation de ce vœu pie.

N'empêche que cette première manifestation des sociétés musicales suisses en faveur du chant et de la musique à l'école est d'heureux augure et vient à son heure. L'époque que nous vivons et ses nécessités inéluctables portent naturellement nos autorités à voir l'éducation des jeunes un peu trop exclusivement sous l'angle : culture physique ! On parle beaucoup, il est vrai, de la « défense des valeurs spirituelles et morales » ; mais pratiquement, dans le domaine scolaire, on fait somme toute assez peu, officiellement, pour cette défense. En appelant l'attention des chefs de l'Instruction publique sur toute l'importance de l'éducation artistique — complément indispensable de toute éducation harmonieuse et normale —, la Société fédérale de chant met en lumière un devoir national.

FRÉDÉRIC MATHIL.

UNE NOUVELLE FORMULE DE COURS D'ÉDUCATION CIVIQUE POUR L'ÂGE POSTSCOLAIRE

L'interprétation *ad hoc* du programme d'éducation nationale.

Le but de l'éducation nationale est quadruple : patriotique, civique, social et économique. Ces quatre faces du problème déterminent le programme d'études. Il comprend l'histoire, le civisme, les questions « sociales » et l'économie nationale. Ce sont là — avec occasionnellement la géographie — les quatre piliers de ce que nos Confédérés appellent d'une expression plus caractéristique que la nôtre : « die Vaterlandskunde ».

L'opération de cette éducation nationale est à deux temps : scolaire et postscolaire.

Le premier temps consiste à jeter les bases de l'édifice, c'est-à-dire à inculquer les connaissances précises. Le soin en incombe à l'école obligatoire, dont c'est là la tâche première.

Le second temps consiste à élever l'édifice sur l'assise de ces connaissances, c'est-à-dire, pour parler comme Rabelais, ce grand éducateur de la première heure, à en extraire la « substantifique moelle », en fonction du but à atteindre. C'est l'affaire des cours postscolaires, du moins à mon avis et telle que j'ai tenté de l'expérimenter.

Mais ce n'est pas une petite affaire. Il ne s'agit pas en effet d'une répétition, d'une remise en mémoire des connaissances scolaires, ni même, — toujours à mon sens, — d'un enrichissement de ce bagage intellectuel, ce qui n'offrirait pas grande difficulté. Il s'agit bien plutôt de faire servir ces connaissances scolaires — dont il subsiste toujours en tout cas des traces sinon dans la mémoire du moins dans le sub-

conscient, ce qui peut suffire à la rigueur — à l'éclosion de ce sens patriotique, civique, social et économique que je propose comme but à l'éducation nationale. Or on ne réussit dans cette tâche qu'à la condition de s'y préparer longuement et minutieusement.

Comment faut-il entendre cette façon d'interpréter le programme ?

Comment faire servir l'histoire au développement du sens patriotique ?

Le patriotisme, ai-je dit plus haut, c'est avant tout le culte du passé. C'est donc davantage, à le considérer ainsi, une question de sentiment que de raison. Le patriotisme se sent plus qu'il ne s'explique. On entend souvent dire que nous aimons notre pays parce qu'il est le plus beau du monde, naturellement parlant. Certes notre Patrie est magnifiquement favorisée de la nature, mais ce n'est pas là le mobile profond de notre amour pour elle. La preuve, c'est que les habitants des régions les plus déshéritées sont aussi attachés à leur coin de terre que quiconque ; la Patrie est toujours belle aux yeux de ses enfants : on la voit comme on voit sa mère. La cause de l'amour patriotique est d'un autre ordre. Il en est un peu de lui comme de l'amour maternel, précisément : c'est une affaire d'instinct. Mais de même qu'on est un fils d'autant plus affectueux qu'on apprécie mieux le dévouement de sa mère, de même on est un patriote d'autant plus chaleureux qu'on mesure mieux les sacrifices consentis par nos ancêtres, pour la constituer, c'est-à-dire qu'on a davantage été *touché* par ces sacrifices.

De là une première façon de concevoir l'étude de l'histoire dans les cours postcolaires. Il n'y faut pas faire de l'histoire pour l'histoire, pour établir les faits au plus près de la vérité, comme une science objective et impersonnelle. Il faut viser à émouvoir nos jeunes gens. Davantage qu'à les intéresser. Il faut les faire vibrer, il faut les secouer jusqu'aux larmes. Un jeune homme qui pleure au récit des actes de dévouement de nos aïeux en gardera le souvenir dans son cœur. Car la mémoire du cœur est plus fidèle que celle de l'esprit. Elle est plus agissante, surtout ; on est plus reconnaissant de ce qu'on a senti que de ce qu'on a compris.

Mais il est cependant une autre forme de patriotisme qui résulte de l'examen critique de certains événements. C'est celui qui s'alimente des exemples, des précédents, que constituent ces événements. Ainsi fonder sa confiance dans la valeur de notre petite armée sur les exemples héroïques de lutte victorieuse à armes inégales, ou baser la nécessité de la concorde civique devant le danger sur l'exemple de 1798, c'est faire acte d'un patriotisme d'aussi bon aloi que celui qui relève du sentiment.

De là une autre façon d'envisager l'étude de l'histoire avec des jeunes gens de 16 à 20 ans. Il faut faire abstraction de l'ordre chrono-

logique. Il faut prendre là où ils se trouvent les exemples destinés à illustrer une idée patriotique. Telle de ces idées qu'on a l'intention de cultiver un jour ou l'autre — sans considération de suite dans le temps — trouve sa raison d'être dans les événements qui se sont déroulés à n'importe quel moment de notre passé. Neuenegg témoigne aussi bien que la Calven ou que Morgarten de la supériorité de la force morale sur la force numérique. Et 1813 montre aussi bien que 1798 ou que 1515 la nécessité de l'union devant l'ennemi.

M. CHANTRENS.

DEUX MÉTHODES

Les mauvaises langues prétendent qu'il existe deux méthodes de discussion. La première consisterait à examiner les faits, la seconde à les interpréter, en attribuant à son adversaire des opinions excessives et des desseins peu louables. On a paraît-il, beau jeu à prétendre ensuite qu'un tel homme ne saurait être écouté. J'avoue avoir pensé à cette singulière théorie en lisant l'article de M. Chevallaz sur les observations que je m'étais permis de présenter à M. Chantrens.

Le titre seul est déjà une indication. M. Chantrens avait intitulé son article : *Une nouvelle formule de cours d'éducation civique pour l'âge post-scolaire*. Ma réponse s'appelait, plus brièvement : *L'éducation nationale*. M. Chevallaz appelle son intervention : *Politique et pédagogie*. Qui penserait que nous parlons tous trois du même objet ? M. Chevallaz insinue que je préconise l'agitation politique. Oh ! prudemment, car il ajoute : « Comme a l'air de le suggérer M. Jaquet ». Puis, prétendant résumer les deux opinions en présence, il pose la question : « Le rôle des maîtres de la jeunesse est-il de préparer des citoyens béatement satisfaits ou dès révoltés ? » Cependant, M. Chevallaz semble douter nous avoir bien compris, car, écrit-il : « Ainsi posée, la question est fautive et je suis sûr que ni M. Chantrens, ni M. Jaquet ne l'envisagent sous cette forme ». Si M. Chevallaz en est certain, c'est qu'il se trompe quand il résume. Ou alors, si son résumé est juste, comment peut-il être assuré que mon opinion est bien celle qu'il m'attribue ?

Tout son article d'ailleurs est feutré d'atténuations. Pourquoi penser qu'il se sépare « sans doute » de moi quand il préconise une solution suisse à nos problèmes ? Est-ce à cause de mon allusion au plan Beveridge ? Qu'il veuille bien me relire : en parlant du fameux plan, j'affirme « que personne n'a jamais songé à l'appliquer tel quel en Suisse ».

Si je comprends bien M. Chevallaz, c'est la lecture de ma réponse à M. Chantrens qui a motivé son article. Or, il écrit : « Seul un homme qui aime son pays... a le droit de discuter des solutions pour nos problèmes ». A-t-il des doutes sur mes sentiments à cet endroit ? Prétend-il en être juge ? Plus loin, il affirme : « Notre rôle d'éducateurs n'est

pas de dénigrer systématiquement pour augmenter les passions destructrices ». Selon lui, quel éducateur a jamais songé à jouer un tel rôle ?

Je laisse de côté d'autres aménités, telles que les accusations de fausser la vérité, d'introduire la politique où doit régner l'esprit d'équité et de justice, etc. Je n'ai pas l'honneur de connaître M. Chevallaz, mais je tiens à déclarer qu'une telle façon de discuter est assez loin de ce que les Britanniques appellent le « fair play ». Sans doute est-ce là encore une « idée étrangère ».

ROBERT JAQUET.

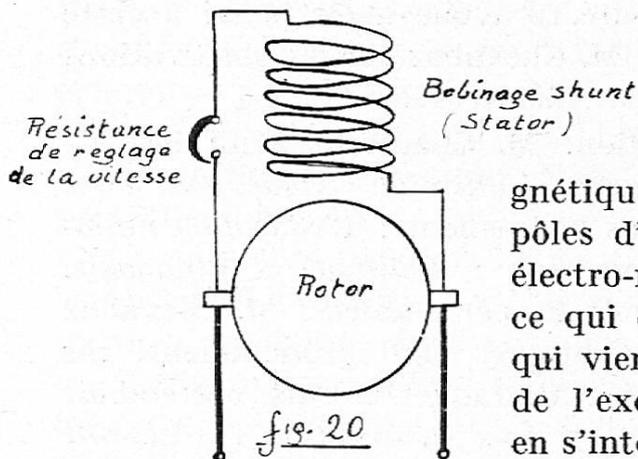
ENSEIGNEMENT DE L'ÉLECTRICITÉ

dans les classes primaires supérieures et au degré supérieur.

d) Les trois types de machines à courant continu ; leurs caractéristiques et leur emploi.

1. Machine shunt (Fig. 20).

L'excitation est en parallèle avec le bobinage du rotor.



I. **Dynamo shunt.** Lorsqu'on entraîne la dynamo, le champ magnétique rémanent qui subsiste dans les pôles d'excitation produira une faible force électro-motrice aux bornes de l'excitation, ce qui créera un petit courant d'excitation qui viendra renforcer le champ magnétique de l'excitation. Ce phénomène se perpétue en s'intensifiant jusqu'à la saturation du fer où nous atteignons une tension qui se stabilise pour une vitesse constante de la machine. On peut faire varier la tension de deux manières :

- a) en faisant varier le courant d'excitation ;
- b) en faisant varier la vitesse de rotation.

A mesure que la charge augmente (on utilise du courant), il se produira une chute de tension interne qui est égale à la résistance du rotor (R), fois le courant de charge (I). $e = IR$.

II. **Moteur shunt.** Il a l'avantage d'avoir une vitesse réglable : elle est proportionnelle à la tension aux bornes et inversement proportionnelle au courant d'excitation.

De la formule déjà connue : $E = \boxed{KIN} B v$

nous tirons : $v = \frac{1}{KIN} \frac{E}{B}$.

Remarquons que la rotation des conducteurs dans le champ engendre une f. é. m. dirigée, pour le moteur, en sens inverse de la tension aux

bornes ; nous appelons cette force qui s'oppose au passage du courant force contre électro-motrice U , qui est égale à : $U = \boxed{KIN} B v$.

Quand le moteur tourne à vide, la f. c. é. m. U est presque égale à la tension aux bornes E . En effet, U augmente avec la vitesse du moteur.

A vide, nous aurions donc $U = E$ si nous ne tenons pas compte des pertes (rendement) de la machine. A cause de ces dernières, U sera toujours un peu inférieur à E .

Or l'énergie que consomme le moteur est égale à la tension aux bornes \times l'intensité, c'est-à-dire $W = E \cdot I$.

Mais le courant J est proportionnel à la tension réelle $I = \frac{E - U}{R}$ en $I = \frac{e}{R}$, nous aurons : $W = E \cdot \frac{e}{R}$.

Si nous chargeons le moteur, c'est-à-dire si nous lui demandons une certaine énergie mécanique, sa vitesse diminuera, car on peut considérer cette charge comme un frein qui s'oppose à la rotation du moteur.

La vitesse ayant diminué, la f. c. é. m. U diminuera aussi et $E - U$ soit e , augmentera d'autant d'où l'énergie absorbée W augmentera également d'après la formule $W = \frac{e}{R}$.

(A suivre.)

R. MAMIN.

INFORMATIONS CENTRES DE CULTURE SUISSE

Au Herzberg, sur les dernières pentes du Jura, dans un site verdoyant, d'où l'œil plonge sur Aarau et les villages des environs, s'est réunie, du 7 au 15 août, pour la première fois « la semaine romande des centres de culture suisse ».

La vie en commun : jardinage, préparation des repas ; les excursions : Wasserfluh, Birr, Neuhof (où nous retrouvons le souvenir de Pestalozzi), les heures de chant, les discussions passionnantes qui suivirent les conférences de Charly Clerc, Léo du Pasquier, C.-F. Ducommun, Max Oettli, M^{me} Johannot sont là réalités sensibles que les mots traduisent aisément.

Il est plus difficile de leur faire exprimer l'atmosphère de simplicité, de fraternité, dans laquelle nous avons vécu.

Fritz Wartenweiler, le fondateur et l'animateur des « Centres de culture suisse » sait créer l'ambiance qui permet le contact profond entre êtres de culture, de profession, de langue, de confession différentes.

Il ne prêche pas, n'a rien d'un moraliste. Il agit, tout simplement, et ses actes sont toujours en accord avec ses théories. Il acquiert ainsi un ascendant extraordinaire.

Il se donne entièrement à l'occupation présente et apporte le même enthousiasme à défendre la cause de l'union entre Confédérés qu'à enseigner une vieille danse populaire.

Il est gai aussi : tout à coup et souvent, il éclate d'un rire bref et vibrant, tout à fait caractéristique.

Sans perdre de temps à gémir sur les malheurs présents, il cherche à mobiliser toutes les forces du pays pour préparer un avenir meilleur. Aussi, c'est avec le sentiment d'un grand enrichissement que les participants ont quitté les hauteurs argoviennes, reconnaissants à Fritz Wartenweiler et décidés à se rendre toujours plus dignes du beau titre de « Confédéré ».

J. L.

LES LIVRES PUBLICATIONS RELIGIEUSES

Les *Editions Labor* nous envoient une série de brochures qui marquent d'une manière frappante les tendances actuelles des Eglises réformées. La personnalité de leurs auteurs, l'intérêt des sujets traités assureront à ces publications de nombreux lecteurs.

Nous ne pouvons songer à donner une analyse même succincte de ces ouvrages, aussi devons-nous nous contenter de les signaler. Ce sont :

La situation de l'Eglise et sa mission actuelle, par Em. Brunner ; **Notre Bible**, par Leonard Ragaz ; **Misère et grandeur de l'Eglise**, par W. A. Visser 't Hooft, et **Les tâches d'un laïc dans l'Eglise**, par Ch. Fueter (traduction de E. Roehrich).

ALB. R.

L'album de Bambi, par Félix Salten. Editions Delachaux et Niestlé.

Les aventures de Bambi le chevreuil, dans la traduction que vient de nous donner J. Des Gouttes, d'après l'adaptation de U. von Wiese, font une jolie histoire pour les petits. La vie dans la forêt, les choses et les êtres, les périls quotidiens sont évoqués de manière vivante et gracieuse. Jean Bertle a illustré ce livre de nombreux dessins à la plume qui retiendront longtemps le regard des jeunes lecteurs.

ALB. R.

Trois années dans les glaces, par Eugène Penard, Collection « Jeunesse », Delachaux et Niestlé, éditeurs.

Les lecteurs du *Convict* désirent connaître la suite des aventures de Georges Berthelmer. Le voici engagé dans une expédition polaire où l'on se demande, haletant, comment il triomphera des pires adversités. L'ouvrage se termine en vrai roman policier et l'on apprend comment le détective improvisé, Burns, retrouva l'assassin de lord Dudley.

Publications pédagogiques

Alendy, D ^r R. :	L'enfance méconnue	Fr. 4.20
Aubert, P. et Viret, E. :	L'Ecole vivante par les centres d'intérêts	» 4.50
Berger, R. :	Le croquis rapide, 2 ^e partie	» 1.50
—	Manuel d'écriture courante et ornementale	» 5.—
—	Le dessin libre	» 6.—
—	La didactique du dessin	» 6.—
Cahiers d'enseignement pratique, derniers numéros parus :		
Loosli, M. :	Animaux invertébrés	» 1.25
Mayor, M. :	Charles Secrétan	» 1.—
Chevallaz, G. :	Histoire de la pédagogie	» 5.—
Dottrens, R. :	L'écriture script (petite méthode)	» 2.20
Dudan, C. :	Le français notre langue	» 1.50
—	Le français notre langue, nouvelle série	» 1.80
—	Le français, notre langue (chroniques faites à Radio-Lausanne, 3 ^e série	» 1.80
—	Le français de quelques écrivains (Études de style faites à Radio-Lausanne)	» 3.60
Ferrière, Ad. :	Nos enfants et l'avenir du pays	» 6.50
Inhedder, B. :	Le diagnostic du raisonnement chez les débiles mentaux	» 8.—
Kourth, P. :	Le sport et l'école (contribution à l'étude de la formation de l'adolescent)	» 5.—
Leia :	Le symbolisme des contes de fées	» 4.75
Leroy et Lesuisse :	Les centres d'intérêts au degré moyen primaire	» 3.75
—	Les centres d'intérêts au degré supérieur primaire, 5 ^e année	» 4.25
L'instruction publique en Suisse, Annuaire 1942		
Malche, A. :	Vie de Pestalozzi. Avec 9 ill. broché, Fr. 3.50 ; relié	» 5.50
Medici, A. :	L'âge de 3 ans et l'étude du caractère	» 3.50
—	L'Éducation nouvelle. Ses fondateurs, son évolution	» 8.30
Meylan, L. :	Les Humanités et la personne	» 6.—
—	Pour une école de la personne	» 2.—
—	Le Patriotisme suisse	» 1.—
Piaget, J. :	Naissance de l'intelligence chez l'enfant	» 8.—
—	Développement des quantités chez l'enfant	» 6.75
—	Genèse du nombre chez l'enfant	» 6.75
—	Construction du réel chez l'enfant	» 8.—
Piobetta, J.-B. :	Examens et concours	» 3.50
Richard, D ^r G. :	La psychanalyse et les problèmes psychiques et moraux	» 1.50
—	L'éducation sexuelle de nos enfants	» 2.—
Schwar, James :	Professions de chez nous. Carrières masculines	» 1.50
—	Professions de chez nous, carrières féminines	» 1.50
Tableaux scolaires suisses. Commentaires des 2 premières séries, chacune		
	Commentaires des 3 ^e et 4 ^e séries, 1 brochure	» 1.50
Vinet, A. :	Famille, Education, Instruction	» 10.—
Wintsch, D ^r J. :	Les enfants délinquants	» 2.50
—	Les dessins d'enfants et leur signification	» 1.50
—	Les premières manifestations motrices et mentales chez l'enfant. Etude physiologique, clinique et pédagogique	» 4.—

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

HORAIRES DES COURS

Distribuez à vos élèves des horaires des cours avec petite carte de la Suisse et dates historiques d'un côté. Envoyez-nous le bon ci-dessous collé sur une carte postale. Les horaires VINDEX vous seront remis gratuitement.

gratuit

BON

10

Envoyez-moi gratis horaires des cours.

Nom :

Adresse :

.....

Adresse sur la carte postale :

FLAWA, Fabriques suisses d'objets de pansement
et d'ouates S. A., Flawil.

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, étudie toute demande de prêt à des fonctionnaires, traitements fixes, etc., avec bienveillance et discrétion.



" AU BLÉ QUI LÈVE "

Bibliothèque circulante
pour les jeunes de 6 à 18 ans

Galleries du Commerce (magasin)
près place St-François, Lausanne

Prêts de livres sur place

Envois postaux

Renseignements gratuits

LAUSANNE, 23 octobre 1943

LXXIX^e année — N° 37

DIEU - HUMANITÉ - PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE



Rédacteurs responsables:

Educateur: Alb. RUDHARDT, GENÈVE, Pénates, 3 — Bulletin: Ch. GREC, VEVEY, Torrent, 21

Administration et éditeurs responsables:

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, Av. de la Gare, 33. Tél. 3 36 33. Chèques post. II. 6600

Responsable pour la partie des annonces: PUBLICITAS S. A., succursale de LAUSANNE

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE: Fr. 9.—; ÉTRANGER: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

TABLEAUX SCOLAIRES SUISSES

édités par la Commission intercantonale de la Société suisse des Instituteurs pour l'étude des questions scolaires avec l'appui du Département fédéral de l'Intérieur et la collaboration de la Commission fédérale des Beaux-Arts et d'un certain nombre de pédagogues suisses.

Tableaux déjà parus : Séries 1936, 1937, 1938, 1939, 1940, 1941 et 1942. Soit 36 sujets divers.

En préparation : Série 1943, 4 tableaux.

Conditions de vente :

a) *Par abonnement* : Prix de la série de 4 tableaux, non montés Fr. 17.—

Les abonnés s'engagent à acheter au moins deux séries de tableaux non encore parues. Lors de cet achat ils ont également le droit de se procurer au prix de l'abonnement les tableaux déjà parus précédemment (Fr. 4.25 par exemplaire non monté).

b) *Hors abonnement* : Prix par tableau non monté pour une commande de :

1 - 9	10 - 24	25 - 49	50 - 99	100 et plus
5.75	5.25	4.75	4.50	4.25

Suppléments pour montage des tableaux (les mêmes en abonnement ou hors abonnement) :

	Supplément par tableau
avec bords toile et œillets	Fr. 1.—
entièrement monté toile et œillets	» 3.50
monté sur carton avec œillet	» 3.—
monté sur toile avec baguette en bois laqué noir	» 6.—

Commentaires :

Prix de l'exemplaire

1^{re} série Tableaux N° 1 - 8

2^e série Tableaux N° 9 - 16

3^e et 4^e séries Tableaux N° 17 - 24

} chaque série Fr. 1.50

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle